



RAPPEL CONCERNANT L'INSCRIPTION A LA RESTAURATION SCOLAIRE

Madame, Monsieur,

Afin d'améliorer l'organisation du service de restauration scolaire, je vous rappelle les modalités d'inscriptions à la restauration scolaire.

Il existe deux possibilités d'inscriptions :

- Fréquentation régulière inscription annuelle : l'enfant mangera régulièrement à la cantine, soit tous les jours soit régulièrement tous les lundis, tous les mardis, tous les jeudis ou tous les vendredis. Formulaire à compléter 1 seule fois. En cas d'absence, vous devez prévenir la responsable avant 10h. Dans le cas contraire le repas vous sera facturé
- Fréquentation occasionnelle inscription par période : l'enfant mangera occasionnellement, le formulaire sera complété par période, de vacances à vacances.

J'insiste sur le fait que **sans retour du formulaire et d'un exemplaire du règlement signé, votre enfant ne sera pas inscrit à la cantine.**

Dans le cas d'une situation exceptionnelle justifiée (hospitalisation, maladie...) vous pourrez toutefois me contacter au 06.30.20.75.16.

Vous trouverez en annexe le règlement de cantine modifié en conséquence accompagné du formulaire d'inscription pour la période du 18 septembre au 21 octobre 2017. **Le formulaire et le règlement sont à compléter, à signer et à faire parvenir à Mlle BIENVENU ou à déposer en Mairie au plus tard le lundi 11 septembre.**

BIENVENU Emilie

Responsable d'Animations